AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 34. MANITOBA. JEUDI, 1 FÉVRIER, 1877.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du College.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 80 00
" un qrt. de colonne 60 00

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

Remboursement au Gouvernement

DE SES

AVANCES EN GRAINS ET PROVISIONS.



Le soussigné a reçu instructions du Département de l'Agriculture de la Puissance du Canada de recevoir des personnes que la chose concerne le remboursement des

Avances et Secours a cause des Sauterelles

fournis par le Gouvernement General EN ARGENT ou en GRAINS—blé et avoine—au choix de l'emprunteur.

Le grain devra être livré aux Magasins du Gouvernement au Fort Osborne, à Winnipeg, et être de bonne qualité, propre et sec.

On recevra le grain au prix courant du marché à Winnipeg à l'époque de la livraison.

Prix actuel : blé, 80 cts. le minot ; avoine, 00 cts. le minot.

W. HESPELER.
Agent du Departement d'Agriculture du Canada.

Au Bureau de l'Agent du Departement d'Agriculture,

Winnipeg, 22 Decembre, 1876. j-n-c

Bill Prive.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite à la prochaine Session de la Legislature pour obtenir la passation d'un Acte incorporant "la Société de Placements de Manitoba."

D. MACARTHUR.

Winnipeg, 16 Decembre, 1876.

ON DEMANDE

200 Droits de Métis,

"SCRIPS,"

CHEZ

GERMAIN & CIE.,

ENSEIGNE DE L'ETOILE D'OR,

Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 7 Déc., 1876. j-n-o

AUX AMIS ET PRATIQUES.

Toutes les personnes endettées envers la Maison Daoust et Brisebois, sont priées de venir regler immédiatement au Magasin de Mr. E. Brisebois, par argent ou par billet.

Par ordre du Syndic, A. DOUTRE, de Montreal.

E. BRISEBOIS.

Winnipeg, 25 Janvier, 1877

Mis a l'Enclos

(DE STE. AGATHE.)

Mis à l'enclos de Ste. Agathe un bœuf tout rouge, sans marque visible, d'environ quatre ans.

JOSEPH BERTHELET, père,
Gardien d'Enclos.

Ste. Agathe, 20 Déc., 1876. 3f

MIS A L'ENCLOS.

Un jeune bœuf âgé d'environ deux ans et demi, sous poil rouge et blanc. Il a été mis à l'enclos le 19 courant.
Le propriétaire est prié de venir prouver propriété et payer les frais.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos de St. Norbert.

St. Norbert, 27 Déc., 1876. 31

IMPOUNDED

AT ST. NORBERT.

A young OX about two years half old, red and white coloured. Impounded on the 19th instant.
The proprietor is requested to prove property and pay the costs.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

St. Norbert, 27 Déc., 1876. 31

Veaux et Vache Egarés

Mis à l'enclos par un colon établi dan la reserve Menonite, à l'Est de la Rivière Rouge.

Une Vache blanche et trois Veaux.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété et payer les frais.

Pour informations s'adresser à

WM. HESPELER,
WINNIPEG

St. Boniface, 7 Dec., 1876. 3

IMPOUNDED.

Impounded at St. Boniface, a young O about three years old, under red hair having a white spot on for-head, and the two hind feet white.
The proprietor is requested to prove property and pay the expenses.

R. G. DESAUTELS,
Pound Keeper.

St. Boniface, December 21st 1876.

MIS A L'ENCLOS

(DE ST. BONIFACE.)

Un jeune Bœuf âgé d'environ trois ans sous poil rouge, ayant une tache blanche dans le front et les deux pieds de derrière blanc. Le propriétaire est prié de venir prouver propriété et payer les frais.

R. G. DESAUTELS.
Gardien d'enclos de St. Boniface

21 Décembre, 1876. 3f

Dr T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.
" Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."
James R. Brown, Ecr., Edwardsville, Ill., dit :
" Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."
Envoyer pour les catalogues
S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

IS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.
Le genre *Centennial* est maintenant prêt.
S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Cain & Steinhoff.

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,

SELLES,

FOUETS,

VALISES,

PEIGNES,

BROSSES,

ETRILEES,

ETC., ETC.

—— oo ——

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

S. LANGLAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier,

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS.

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876 3m

CURE-FOR-ALL

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.



Les pilules purifient le sang, rectifient tous les desordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus présieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du sexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots, *Holloway's Pills and Ointment, London*, gravés dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

Des contrefaçons des Pilules et du Liniment de Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :



Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F. Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Detaillants peu scripuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E.
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a L99

Agence Canadienne

A. GAUVIN

COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.

Mr. GAUVIN a transporté son bureau Rue du Bureau de Poste, vis-à-vis l'hotel du Canada.

Mr GAUVIN paye le plus haut prix pour les Scrips, Droits d'Enfants et donne beaucoup d'attention aux Applications de Patentes, aussi, se charge de retirer du Bureau des Terres les *Scrips* de Metis.

Les personnes qui désirent vendre leurs propriétés feront bien de s'adresser à ce Bureau.

Winnipeg, 31 Août, 1876

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste.

Bâtisse du Gouvernement,

Winnipeg.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA



LE "METIS."

Jeudi, 1 Fevrier, 1877.

LA SESSION.

Nous publions aujourd'hui le discours d'ouverture de la troisième session du second parlement de Manitoba. C'est un programme de législation éminemment pratique et qui indique une période croissante de progrès dans les idées et les faits de notre société.

Non pas qu'il ne se présente quelques points noirs à l'horizon; mais si les députés métis anglais et français ou anciens colons savent s'entendre sur leurs meilleurs intérêts ils sauront résister aux empiètements de l'élément Cornish.

On parle d'un bill d'instruction publique carrément athée qui serait présenté par certain membre à l'instigation de quelques fanatiques du bureau protestant d'éducation. La constitution de la province fort heureusement protège la minorité catholique contre une telle mesure tyrannique: mais cela n'empêche point une discussion et des débats publics toujours regrettables.

L'autre question, c'est-à-dire le remaniement de nos divisions électorales, est grave en ce qu'elle met à la disposition d'une majorité souvent hostile, fanatisée ou aveuglée les droits et privilèges de la minorité. Mais sur ce point, le ministère saura faire son devoir, nous l'espérons, surtout si la portion modérée de la chambre sait s'unir pour faire prévaloir la politique de paix et de conciliation qui nous a donné les deux dernières années de prospérité.

Les débats sur l'adresse ont eu lieu hier, mercredi, et se sont terminés à la veillée, vers sept heures. M Black, le nouvel élu de St. Paul, a proposé la réponse, secondé par l'honorable sénateur, député de St Boniface, M Girard.

Mr. Black, par son début, a laissé voir que la chambre avait fait une excellente acquisition, et compte dans ses rangs un homme de plus, un homme sain de raisonnement et de discours facile.

Nous n'avons rien à dire du langage si correct, souvent classique, toujours clair, bienveillant et chaleureux de l'hon M. Girard. Hier son discours, quoique assez étendu, n'a pas laissé un seul instant d'intéresser et de plaire.

La situation financière si nouvelle et si satisfesante de la Province, les mesures énergiques du Cabinet aux approches de l'épidémie variolique, la codification des lois relatives aux cours de comté, l'acte général d'incorporation des villes, tels sont les principaux points de l'adresse qui ont été discutés et commentés par l'hon. M. Girard.

MM. Cowan, Martin, Cornish et Howard ont cru devoir faire leurs réserves d'opposition au programme ministériel, tout en l'approuvant dans son ensemble. Leur attitude sera celle de députés indépendants plutôt qu'hostile, et M Martin a même dit que sur un vote direct de non confiance, tous ces messieurs ne seraient pas de la même opinion.

L'hon. M Norquay, a très bien parlé en réponse aux divagations de MM. Cornish et Cowan; MM. Luxton et Gunn ont appuyé énergiquement le cabinet, et l'Hon. M. Davis a fermé la discussion en montrant le peu de fondement de quelques unes des assertions de M. Thomas Howard.

L'hon. M Dubuc, sous la direction duquel comme Orateur ou Président de la chambre, ont eu lieu les cérémonies de l'ouverture du Parlement, a réussi, chose rare, à force de tact et d'activité à imprimer beaucoup d'éclat et de dignité à la fête officielle, en même temps qu'à contenter le public brillant et très nombreux qui était accouru: nous l'en félicitons bien cordialement.

M. Thos Howard membre de St. Clément et ci-devant Trésorier Provincial, est fils du Dr Howard assez célèbre catholique irlandais converti, actuellement médecin de l'asile des aliénés des RR. Sœurs de la Providence de Montreal; or M. Thomas Howard veut enlever la palme du fanatisme à qui que ce soit: aussi, dès le premier jour a-t-il donné avis qu'il demanderait par Message au Gouverneur une liste de tous les employés du gouvernement provincial, avec la religion et la nationalité de chacun. La chose nous surprend d'autant plus que le dit M. Howard s'est toujours en apparence montré très libéral, très-modéré, et même l'ami des corréligionnaires de son papa. Enfin nous verrons ce que cela veut dire.

La besogne de la chambre commence aujourd'hui même; c'est notre intention de tenir nos lecteurs au courant en autant que la chose sera possible.

DISCOURS DU TRONE

Chambre de l'Assemblee legislative
Winnipeg, Mardi, 30 Janv. 1877.

Aujourd'hui à trois heures P. M. Son Honneur le Lieutenant Gouverneur s'est rendu avec le cérémonial ordinaire à la Chambre d'Assemblée et a pris son siége sur le Trône.

Les membres de l'Assemblée Législative étant assemblés, il a plu à Son Honneur de faire le Discours suivant:

Hons. MM. de l'Assemblée Législative.

Je vous félicite de vous réunir sous d'heureux auspices à l'ouverture de la troisième session du deuxième parlement.

L'an dernier, en pareille circonstance, j'exprimais l'espoir qu'une abondante récolte couronnerait les travaux du cultivateur, et remplirait les cœurs de reconnaissance pour le souverain dispensateur de tous les biens, en ramenant la prospérité dans la province.

Je suis heureux de voir que la Providence a réalisé mes espérances. Le prêt fait par le gouvernement du Canada à notre population, a suffisamment pourvu de grain de semence un grand nombre d'habitants qui n'auraient pu s'en procurer autrement. Et la saison ayant été favorable, et une plus grande quantité de terre ayant été semée, la moisson a été tellement abandante qu'elle place, sans conteste, la province de Manitoba, au premier rang des pays agricoles.

Je me rejouis, de plus, de voir que vous avez le droit d'esperer que la province est entrée dans une ère de progrès et de développement rapide, d'autant plus que le chemin de fer du Pacifique du Canada devra avant longtemps relier l'un des ports du Lac Superieur à notre province et nous ouvrir ainsi un débouché pour l'excédant de nos produits agricoles.

Je veux maintenant parler de quelques-unes des mesures que vous aurez à examiner. Ainsi, il vous sera soumi une mesure ayant pour but d'égaliser la représentation de la population, et devant rendre justice à toutes les classes, et à tous les éléments, et une autre pour amender l'acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative.

Vû le developpement rapide, dans les divers comtés de la province, il vous sera présenté comme complément de votre système municipal, une mesure devant permettre aux centres assez populeux de s'incorporer en villes, sans être tenus de s'adresser à la Législature, pour obtenir un acte spécial d'incorporation.

Un bill destiné à conferer à la jeunesse les bienfaits d'une éducation supérieure, en pourvoyant à la création d'une université pour Manitoba et à l'affiliation des colléges déjà incorporés et qui voudraient se prévaloir de cet avantage, vous sera également soumis. Il y sera pourvu, en outre, à la fondation éventuelle d'une école normale pour les instituteurs. Je regarde cette mesure comme très-importante et comme preuve que le pays jouit progressivement de tous les avantages déjà possédés par les anciennes provinces.

Vous serez invités à considérer une mesure concernant la consolidation des diverses lois relatives à nos cours de comtés, et tendant à rendre la justice plus efficace.

Il vous sera présenté un bill pourvoyant à la nomination d'un imprimeur de la Reine, et à l'exécution des impressions publiques par soumissions et contrats, ce qui devra favoriser sans nul doute l'economie publique.

Un changement dans l'année financière, vous sera proposé, de manière à ce que les comptes pour une année entière soient soumis à la Législature, ce qui, je le crois, serait dans l'intérêt public.

Des bills concernant l'administration des biens des aliénés—l'etablissement de cimetières—la vaccination—l'introduction d'un système de travail de corvée sur les chemins, analogue aux lois qui ont si bien fonctionné dans les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que plusieurs autres mesures, exigeront votre examen.

Vous serez priés de présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général-en-Conseil et au Parlement du Canada, pour demander, à raison du retard apporté à la distribution des terres des métis, qu'aussitôt après le tirage dans une paroisse il soit publié une liste de ces terres dont seraient alors saisies les personnes y ayant droit, afin qu'elles pûssent par elles mêmes ou leurs tuteurs, pouvoir en faire usage et les protéger, et si ces personnes avaient atteint l'âge de majorité, qu'elles fûssent en mesure de jouir de tous les droits attachés à la possession de ces terres. C'est là une mesure qui profiterait à la population entière et qui favoriserait la colonisation de toutes les parties incultes de la province. Vous aurez à vous occuper, en outre, des moyens à prendre pour que les Réserves du chemin de fer du Pacifique du Canada soient ouvertes de quelque manière à la colonisation.

Je regrette d'avoir à dire que la Province a été menacée d'une grande calamité: mais j'ai confiance, d'autre part, que nous serons épargnés. La maladie de la petite vérole s'est declarée parmi les Islandais dans le territoire voisin de Keewatin: le conseil de ce territoire ayant adopté de promptes mesures, nous avons, de concert avec lui, établi une quarantaine et pris d'autres précautions pour empêcher le développement de la contagion. J'ai tout lieu de croire que ces procédés seront efficaces, et je veux espérer que l'action du Conseil Exécutif agissant dans l'intérêt de la population, se recommandera à votre approbation.

Comme les mesures préservatives déjà adoptées devront être maintenues pendant quelque temps, un Bill a été préparé dans le but de protéger la santé publique, et de permettre l'organsation de bureaux de santé avec des pouvoirs suffisants dans les temps de maladies epidémiques ou contagieuses.

J'ordonnerai que les comptes publics vous soient soumis, à une date rapprochée, ainsi que les estimations des dépenses publiques pour l'année prochaine. Il est satisfesant de pouvoir dire que les depenses ordinaires ont été restreintes au chiffre du revenu durant les derniers dix huit mois. Je regrette cependant de vous apprendre qu'il faudra pourvoir aux dépenses extraordinaires encourues et à encourir au sujet de la petite vérole. Ces dépenses seront, dans l'intervalle, portées à un compte provisoire, mes aviseurs étant d'avis que partie de ces depenses devrait être chargée au gouvernement fédéral. La maladie a éclaté en effet dans un Territoire du Canada, parmi les immigrants venus de l'etranger. Et jusqu'ici, elle n'a pas pénétré dans cette province, mais s'est attaqué à ces immigrants et aux sauvages soumis au contrôle particulier du Canada, ainsi qu'aux medecins et autres personnes occupées du soin des malades: et certaines dépenses dont j'ai parlé ont dû être faites surtout pour prendre soin de ces malades, et devraient être en consequences remboursées à la Province, puis qu'elles furent encourues dans l'intérêt du Canada.

Les besoins de la Province augmentant à raison de l'accroissement de sa population, il devient nécessaire de grossir ses revenus: et vous verrez s'il est possible d'obtenir le resultat demandé, en modifiant et étendant la taxe imposée sur les terres incultes.

Je vous prie, maintenant, de vous préparer à l'exécution de vos devoirs, et je vous ferai remarquer de suite que votre responsabilité, est de beaucoup accrue par l'abolition du Conseil Législatif. Il vous faudra observer le plus grand soin afin que votre législation se fasse avec dignité et sans trop de hâte. Les règles du Parlement devraient être strictement respectées, surtout en ce qui concerne la salutaire pratique de ne faire subir aux bills qu'une seule lecture à la même séance, sauf les cas exceptionnels et pressants. Je veux espérer que vous accueillerez ce conseil dans le même esprit qui l'a dicté: celui du désir sincère de maintenir l'autorité et l'influence de la Législature, et de vous assurer la confiance et le respect de notre population.

Je termine ici, en priant pour que vos délibérations reçoivent la bénédiction divine, et en espérant que par l'accomplissement fidèle de vos devoirs, par votre désir sincère de légiférer dans l'intérêt du peuple, et par le respect des principes bien connus du gouvernement parlementaire responsable, vous contribuerez à l'avancement de notre province et au bien être de toutes les classes de notre société.

Hier, durant les débats de la chambre, plusieurs membres se sont énergiquement prononcés en faveur d'une pétition qui demanderait au gouvernement du Canada, 1o la distribution des lots d'enfants métis; 2o la faculté de rembourser les provisions et les grains de semence par plusieurs paiements échelonnés sur trois ou quatre ans.

NOUVELLES LOCALES.

— Sa Grâce. Mgr. Taché, est parti de mardi pour St. François Xavier.

— Lundi prochain, assemblée pour les écoles, partout.

— La malle de la Siskatchouane sera fermée lundi porchain au bureau de Poste.

— M. H. Martineau est parti mardi pour le Fort Alexandre; il est envoyé par le Département des Sauvages.

— Il fait doux temps depuis 7 jours; un degré de froid de moins et la glace va fondre. Tout le monde est pris par surprise.

— Le contrat d'approvisionnement des ingénieurs du Pacifique d'ici au 31 mai a été obtenu par M. Andrew Strang, de Winnipeg.

— Les communications télégraphiques avec nos voisins ont été interrompues quatre jours de la semaine dernière.

— Nous avons vû avec plaisir l'Assistant greffier, M. Tassé, revêtir, cette année pour la première fois le costume de sa charge.

— Le surplus d'Ontario pour 1876 est de $4,873,203.25. Le surplus de Manitoba n'atteint pas tout à fait ce chiffre.

— Vu le petit nombre de soldats au fort Osborne, il n'y a eu ni garde d'honneur, ni musique à l'ouverture de la Législature provinciale.

— Les Hons. MM. Royal et Dubuc sont allés, dimanche dernier, tenir des assemblées publiques de leurs électeurs, le premier à St. François-Xavier, et le second à St. Norbert.

— Mesdames Morris, R. A. Davis, Joseph Royal, Jas. McKay, J. Dubuc, Ths Howard, J. A. N. Provencher, McKeagney, Hespeler, Codd, ect. occupaient les places d'honneur à l'ouverture de la Chambre.

— M. W. F. Gouin, Inspecteur du Revenu de l'Intérieur, est arrivé mardi soir de Belleville, Ontario. Un brave canadien l'accompagne, M. Donville, qui a l'intention d'établir ici sa famille. Bienvenue et Succès!

— Les deux nouveaux membres de la Chambre, l'Hon. Jas. McKay et M. Black, ont été introduits, le premier par les Hons. MM Davis et Royal; le second par l'Hon. M. Norquay et M. F. Chénier.

— Il y a eu mardi dernier, à 10 heures, un examen des élèves du florissant couvent des RR. SS. de Jésus Marie, à la ville de Winnipeg. Sa Grâce, Mgr. Taché présidait la séance qui a été extrêmement interessante.

— L'instalation de la Chambre a été faite sous la surveillance de M. V. Beaupré. Tout le monde en a été satisfait. Le personnel des messagers dirigé par M F Truel s'est très-bien acquitté des devoirs assez difficiles de sa tâche, le premier jour de la session.

— La deuxième assemblée de la future Société de Secours Mutuel Canadienne-française, dans le but de prendre en considération le rapport du comité chargé de dresser un plan de constitution, aura lieu vendredi prochain, le neuf courant, à sept hrs et demie précises, à l'Hôtel Selkirk. Tous sont priés d'y assister.